



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 novembre 2020

Assemblée Générale de l'AGPM

Ambitions maïs 2025 : allier souveraineté et responsabilité

L'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) a tenu ce jour son Assemblée Générale en visio-conférence et a réuni près de 500 internautes. Dans un contexte climatique impactant pour toutes les productions de maïs (grain, fourrage, semences et doux), l'AGPM poursuit ses actions et notamment sa mobilisation pour une future PAC compatible avec l'excellence de la production française et la recherche de solutions de protection efficaces, tout en tenant compte des attentes sociétales. Ces actions entrent dans le cadre de la stratégie *Ambition maïs 2025* annoncée lors du Congrès de Toulouse en 2019.

En dépit d'une incontestable résilience, les rendements 2020 du maïs français ne sont pas au rendez-vous : inférieurs à la moyenne quinquennale en grain et inférieurs aux objectifs en maïs semences et doux. Les difficultés n'entament pas l'ambition de l'AGPM. L'UE est structurellement importatrice de maïs alors que le consommateur privilégie une production « locale » et que la France a affirmé vouloir préserver notre souveraineté alimentaire. Ce contexte démontre la nécessité d'une maïsiculture nationale performante.

Une PAC compatible avec la maïsiculture française

Dans le cadre des négociations de la PAC, l'AGPM, s'implique aux niveaux français et européen (via la CEPM) pour sécuriser le revenu des producteurs, à travers un premier pilier fort et un deuxième pilier en faveur de l'assurance et de l'investissement, en particulier dans le stockage de l'eau. L'AGPM se mobilise également pour que les exploitations spécialisées maïs puissent accéder aux futurs éco-schémas, grâce à des mesures éprouvées pour préserver les sols et l'environnement (couvert hivernal, mulching).

Une maïsiculture engagée, maïs protégée

Mise en place des ZNT, sortie du glyphosate, inquiétudes vis-à-vis des néonicotinoïdes, plan pollinisateurs, ... ces dossiers montrent bien l'inquiétude suscitée par le recours aux produits phytosanitaires et les actions du gouvernement pour y répondre. L'AGPM en est pleinement consciente et agit avec responsabilité en la matière, tout en dénonçant les impasses techniques et les distorsions de concurrence. Car une production de qualité est protégée des ravageurs et le consommateur plébiscite la production française que nous nous devons donc de sécuriser en quantité, comme en qualité.

Une stratégie au cœur des enjeux de 2025

L'année dernière, lors du Congrès de Toulouse, nous avons présenté notre plan stratégique « Ambition maïs 2025 ». Depuis un an, nous œuvrons à la poursuite de nos objectifs : 10 000 exploitations maïsicoles certifiées HVE et de 1 million de tonnes de carbone stocké sous crédits label bas carbone en 2025. Ces engagements ambitieux étaient soumis à conditions et nous avons tout fait pour les réunir. D'une part en travaillant sur le cahier des charges HVE, pour le rendre mieux adapté à la maïsiculture : ce travail devrait porter ses fruits en 2021. D'autre part, nous avons lancé la mise en place d'une méthode grandes cultures avec l'AGPB, la CGB et la FOP, déposée auprès du Ministère de l'Écologie. Nous espérons une validation en fin d'année pour voir les premiers projets générateurs de crédits Carbone dans les exploitations maïsicoles, dès l'année prochaine.

Synergie avec la FNSEA

Ces travaux sont réalisés en synergie avec FNSEA. Dans une intervention vidéo résolument positive et tournée vers l'avenir, Christiane Lambert a affirmé l'existence d'une dynamique reposant sur le tryptique Souveraineté alimentaire – Plan de relance - Nouvelle PAC. L'agriculture doit aujourd'hui se positionner comme apporteur de solutions vertes et de prestations de service environnementaux pour les autres secteurs d'activités. Mais pour relever ce défi les exploitations doivent pouvoir compter sur des aides à l'investissement, une PAC confortée, un accès à l'eau, la lutte contre les impasses techniques et les distorsions de concurrence. Autant de sujets pour lesquels la FNSEA et ses AS ont obtenu des réponses (plan de relance, budget de la PAC conforté, sécurisation de l'accès à l'eau), qui restent à être traduites concrètement et rendues visibles pour les agriculteurs.

Nécessaire soutien de l'État

Le succès passera aussi par le soutien de l'État, à commencer par celui du Ministère de l'Agriculture. Lors de son intervention vidéo, le Ministre Julien Denormandie a assuré les maïsiculteurs de ce soutien, affichant la volonté de développer le stockage de l'eau, notamment grâce à un suivi et un accompagnement des différents projets. Saluant la responsabilité de l'AGPM dans le cadre des récents débats sur les néonicotinoïdes, le Ministre a assuré de son aide pour éviter les impasses techniques, en particulier dans le cadre de la lutte contre le taupin. Il a rappelé le rôle du plan de relance et invité la filière à s'en saisir pleinement. Le Ministre a présenté la PAC comme un outil pour répondre aux défis, et en particulier celui de la gestion des risques, sujet examiné par ses services. Conscient de l'importance de la certification maïs, il examinera les possibilités de son maintien ou de son évolution dans la prochaine PAC, dans le cadre du plan stratégique national. Conscient des grandes difficultés des producteurs de maïs en 2020, il a salué la filière, acteur clé de la souveraineté alimentaire.

Pour Daniel Peyraube président de l'AGPM : *« Les producteurs de maïs sont volontaires mais sont menacés : que ce soit par les caprices du climat, par un contexte réglementaire instable, des impasses techniques ou des distorsions de concurrence. Nous en appelons à un cap clair, une vision partagée pour que le maïs français puisse continuer à nourrir, mais aussi à relever le défi du réchauffement climatique, de la maîtrise de nos énergies, du renouvellement de nos matériaux... Car les ressources du maïs sont immenses, de même que celles des femmes et des hommes qui constituent nos filières. »*

Contact Presse

Anne Kettaneh : Tél. 01 44 31 10 96 – 06 83 22 05 01